



**SYNTHESE DES RESULTATS DE L'ETUDE SUR LES PRINCIPAUX
DETERMINANTS INDIVIDUELS DE L'ABSTENTION AU SENEGAL DE
2000-2016**

**Dr Boubacar KANTE : Maitre de Conférences au Département de Droit Public
et de Sciences Politiques UCAD**
Malick DIOP : Juriste

Avril 2017

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS.....	3
RESUME EXECUTIF	3
INTRODUCTION GENERALE	7
DÉLIMITATION DU CHAMP DE L'ÉTUDE	7
PROBLÉMATIQUE DE L'ÉTUDE.....	7
RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	7
ANALYSE DES RESULTATS DE L'ENQUETE	8
Profil des enquêtés	8
Comportement des abstentionnistes à différents moments du temps électoral	8
L'intensité de l'abstention	8
Le moment critique de la décision de s'abstenir.....	8
La variation de l'abstention selon le type de scrutin.....	9
Facteurs déterminants dans la décision de s'abstenir	9
Les déterminants subjectifs de l'abstention	9
• Perception du vote.....	9
• Les déterminants socio-culturels de l'abstention	10
Les déterminants objectifs de l'abstention	10
Motifs de l'abstention électorale	11
Les motifs d'une abstention volontaire et rationnelle	11
Les motifs involontaires de l'abstention.....	11
CONCLUSION	12
RECOMMANDATIONS.....	12

AVANT-PROPOS

La deuxième alternance politique survenue au Sénégal en 2012 a corroboré la maturité du processus démocratique enclenché depuis plusieurs décennies par l'ensemble des parties prenantes. En réalité, le Sénégal est considéré comme une vitrine de la démocratie en Afrique de l'ouest en ce qu'il compte parmi les seuls pays de la sous-région à n'avoir jamais connu de coup d'Etat ou de vagues de contestations postélectorales. Cela tient notamment au fait qu'il a toujours disposé d'une administration électorale forte, libre et transparente, ce qui favorise entre autres la légitimité des dirigeants élus. Toutefois, dans cette image de pays démocratique reflétée par le Sénégal se dissimule à bien d'égards certaines lacunes dans la gestion des processus électoraux. En effet, si la communauté internationale dans son ensemble semble adorer le modèle de démocratie incarné par le Sénégal, au plan national, une bonne frange des citoyens ont l'air d'abhorrer le système d'organisation des élections ainsi que le comportement des différents acteurs impliqués (partis politiques, médias, etc.).

Si la transparence des élections au Sénégal ne fait l'objet d'aucun doute, il n'en demeure pas moins que la participation des citoyens aux processus électoraux est relativement très limitée. Cela pose la problématique de l'abstention électorale qui est généralement définie comme le fait pour un citoyen de ne pas participer à un scrutin lors d'une élection ou d'un référendum. L'analyse de la trajectoire des élections au Sénégal révèle une forte recrudescence de ce phénomène et ce, particulièrement en ce qui s'agit des scrutins à « faibles » enjeux politiques comme les élections législatives et locales.

Malgré cette recrudescence de l'abstentionnisme lors de ces élections, il n'existe à ce jour aucune explication scientifique et objective des raisons qui poussent certains électeurs sénégalais à s'abstenir de voter de manière volontaire ou involontaire. Ce phénomène d'abstention semble s'expliquer par plusieurs facteurs, ce qui justifie toute la pertinence de cette présente étude qui porte sur les principaux déterminants de l'abstention au Sénégal. L'étude met en exergue les différents facteurs explicatifs de l'abstention liés notamment au sexe, à l'âge, au niveau de pauvreté ou à l'offre politique disponible. Les premiers résultats de cette étude ont démontré entre autres qu'il existe une forte corrélation entre les conditions socioéconomiques des sénégalais et leurs comportements au plan politique. En réalité, ce raisonnement est largement partagé par la doctrine des sciences politiques qui admet qu'en général, une personne pense politiquement comme elle est socialement¹. C'est la raison pour laquelle, au-delà de déceler les différentes raisons qui sous-tendent l'abstentionnisme au Sénégal, cette étude s'accompagne d'un cahier de recommandations citoyennes pour l'amélioration de la qualité de la gouvernance politique et électorale.

C'est donc dire que l'adhésion des citoyens et leur engouement aux processus électoraux constituent des points cruciaux pour assurer la légitimité et la représentativité des élus. Le programme OSIWA/GRAPE vise à apporter une réponse à cette préoccupation dans la mesure où il constitue une initiative endogène de la société civile sénégalaise bâtie sur le renforcement de la participation qualitative et quantitative des citoyens aux processus électoraux. Dans la même veine, ce programme vient consolider les nombreuses initiatives de l'ONG 3D dans la promotion de la transparence des élections et ce depuis la première alternance démocratique survenue en 2000.

Moundiyaye CISSE
Directeur Exécutif de l'ONG 3D

¹ Paul Lazarsfeld, Cité par Nonna MAYER, « Qui vote pour qui et pourquoi », in Pouvoir, Revue Française d'Etudes Constitutionnelles et Politiques, N°120-2007, Paris, p.18

RESUME EXECUTIF

L'analyse des déterminants de l'abstention électorale a révélé que ce phénomène a une longue trajectoire historique et apparaît comme une donnée structurelle de la démocratie sénégalaise. On constate que l'abstention participe de phénomènes distincts. Le premier révèle une faible insertion sociale et économique : femmes au foyer, jeunes désœuvrés sans emploi, individus de faible niveau socio-économique et/ou socio-culturel, habitants des zones déshéritées (banlieues), etc. Le second renvoie au choix volontaire d'individus intéressés par la politique, mais insatisfaits de l'offre programmatique des candidats. Entre ces deux situations, on observe le cas des personnes étant dans l'impossibilité de voter pour divers facteurs (électeurs exclus, électeurs apatrides ou encore électeurs superflus). Ces personnes sont généralement des abstentionnistes involontaires.

Cette étude a permis de comprendre que le Sénégal, à l'instar de la plupart des démocraties représentatives, traverse une crise de la représentation qui se traduit par une baisse tendancielle de la participation des citoyens-électeurs aux scrutins. Les explications avancées sont souvent très triviales et recourent généralement les déterminants individuels de l'abstention dans d'autres aires politiques. Or, toute compréhension fine sur les significations de l'abstention exige de tenir en compte des types d'élections mais également et surtout des spécificités nationales. Elle a identifié le profil des abstentionnistes, le moment critique durant lequel ils arrêtent leur décision de s'abstenir, les éléments qui président à leur décision entre autres choses. En outre, cette étude a souligné le lien étroit entre l'engagement politique du citoyen et sa participation aux scrutins. Cet engagement dépend surtout des processus primaires et secondaires de socialisation politique. Or, on constate de ce point de vue une défaillance des agents de socialisation comme les partis politiques, la famille, les leaders politiques et surtout les médias. Par ailleurs, les pratiques de gouvernance (clientélisme, corruption, violence, trahison politique) exacerbent le degré de désaffection politique des citoyens et par conséquent l'intensité de l'abstention électorale.

Au total, cette étude constitue une base pour investiguer en profondeur le phénomène de l'abstention électorale qui au-delà des déterminants nous poussent à s'interroger sur sa signification et ses effets sur la démocratie représentative.

Le Sénégal connaît une longue histoire en matière électorale. Au fil du temps, il a su proposer une architecture institutionnelle d'un niveau de performance relativement appréciable, permettant ainsi de capitaliser un certain nombre de résultats en matière électorale : organisation relativement bonne des scrutins, respects des standards et normes internationaux, banalisation de l'alternance de plus en plus, etc.

Le seul défi qui reste à relever par le système politique sénégalais demeure celui de la participation qualitative des citoyens au processus électoral. Pour l'instant, la démocratie représentative sénégalaise est en voie d'essoufflement. Essoufflée par le jeu des acteurs politiques et autres leaders d'opinion (médias, société civile, autres intellectuels). Il appartient à ces acteurs d'insuffler à la démocratie sénégalaise de seconds souffles de respiration démocratique en inventant de nouveaux mécanismes de promotion de la participation politique et citoyenne. De ce point de vue, cette présente étude contribue, modestement, à repérer certains leviers sur lesquels ces acteurs peuvent s'appuyer pour raviver le mythe de la démocratie sénégalaise et son exceptionnalité.

L'abstention est une tendance affectant toutes les démocraties. En France, par exemple, à l'exception du second tour de la présidentielle de 2002, le taux d'abstention est très important depuis une trentaine d'années. Ce phénomène de hausse du taux des électeurs abstentionnistes n'a pas épargné les Etats-Unis d'Amérique où près de la majorité des citoyens électeurs américains (46,6%) n'ont pas participé à l'élection présidentielle du 08 novembre 2016.

En Afrique, l'abstention s'explique, souvent, par des situations de grave crise économique, politique et sociale sans précédent. Au Mali par exemple, la situation post conflit a influé sur le vote des citoyens. Lors des législatives de 2013, le Mali a enregistré à l'échelle nationale un faible taux de participation de 38,49%. La Guinée-Conakry a connu un véritable holdup électoral pendant les présidentielles de 2003 avec un taux avéré d'abstention de 90%. Le Sénégal, également, n'est pas épargné par ce phénomène global. Or, il est souvent présenté comme une vitrine démocratique en Afrique. Sans doute, parce que le processus électoral y est généralement transparent. Les deux alternances démocratiques au pouvoir en 2000 et 2012 illustrent, à suffisance, cette croyance. On relève aussi le fait que le pays est l'un des rares en Afrique à n'avoir pas connu de changement anticonstitutionnel de gouvernement.

En réalité, l'exportation de l'Etat démocratique au Sénégal, comme d'ailleurs dans tous les pays du Sud, se heurta aux vicissitudes de la réalité sociale sénégalaise, affectant ainsi son appropriation. Ainsi la construction de l'Etat du Sénégal se fonde-t-elle sur le modèle islamo-wolof accordant une place primordiale aux confréries musulmanes². C'est cela qui justifie une gouvernance étatique par procuration des confréries. Ce modèle a pendant longtemps pesé sur le vote mais plus particulièrement à l'avantage du parti au pouvoir.

Les années 1988-89 et suivantes ont révélé des changements de comportement radicaux chez les jeunes. Un potentiel protestataire insoupçonné s'est manifesté violemment contre l'Etat, ses alliés et ses symboles. En effet, la montée en puissance des « cadets sociaux », pour reprendre les termes de Jean François Bayart, s'est notamment exprimée en 1988 avec la contestation des résultats électoraux. Le « *ndigël* » a été respecté par d'aucuns et contesté par d'autres. Certains observateurs ont conclu à la fin du contrat social sénégalais avec la remise en question de la consigne maraboutique lors des élections d'abord et ensuite avec les violentes émeutes qui ont émaillé la proclamation des résultats en faveur de leur allié, le parti socialiste³.

Par ailleurs, compte tenu de l'enjeu, l'organisation et le déroulement des élections au Sénégal occasionnent, de manière constante, des tensions et des dissensions entre parties prenantes au jeu électoral. Parce que non seulement le dialogue politique entre les acteurs politiques n'est pas entretenu, mais aussi les règles du jeu ne sont pas souvent acceptées par tous. Le principal mobile reste la fiabilité du fichier électoral. Mais des mesures ont été prises dans ce sens avec la collaboration de l'Union européenne par l'envoi d'une Mission d'Audit Internationale sur

le fichier électoral. Ces interrelations ont permis une mise à jour consensuelle du fichier. Il n'empêche, des doutes persistent sur la transparence du processus à l'approche de chaque élection au point de peser sur la participation des citoyens aux élections et leur foi à la sincérité de ce mode de désignation de leurs dirigeants.

On relève, donc sans conteste, l'impact de cette question sur l'abstention, mais aussi d'autres facteurs que l'étude tente de déceler. Le taux d'abstention est récemment très significatif au Sénégal. Les résultats du référendum du 20 mars 2016, marqués par un taux d'abstention de près de 60%, en sont une parfaite illustration. Il s'agit du plus fort taux d'abstention parmi les quatre référendums qui ont été organisés dans l'histoire politique du Sénégal. En effet, le premier référendum, qui s'est tenu le 3 mars 1963, comptait un taux de participation de 94,3%, celui du 22 février 1970 a atteint un taux de 95,2% ; et 65,5% des électeurs ont participé à celui du 7 janvier 2001.

La lecture du comportement des citoyen-électeurs révèle une désaffection vis-à-vis des acteurs politiques. Elle se manifeste de façon significative durant les scrutins. Les processus électoraux semblent ne plus mobiliser significativement l'adhésion et l'engouement des populations dont leur participation est, pourtant, cruciale pour assurer une forte représentativité des élus. Si l'organisation des élections est souvent limitée par une abstention tendancielle depuis l'indépendance, il n'en demeure pas moins que celle-ci varie en fonction de la nature des élections et des enjeux bien compris de celles-ci.

En effet, depuis 1993, en dehors des présidentielles qui mobilisent généralement l'enthousiasme d'une frange importante de la population, aucune autre élection ne parvient à dépasser le taux de 40% de participation. Les élections législatives du 29 avril 2001 constituent la seule exception à cette règle car ayant été marquées par un taux de participation de 67,4%.

Fort de ces constats que l'ONG 3D, en partenariat avec OSIWA et la Plateforme des Acteurs Non Étatiques (PFAnE), déroule le « **Programme Gouvernance Réformes Actions Plaidoyer Elections** » (GRAPE) qui a comme objectif de contribuer à la consolidation de la gouvernance politique et démocratique à travers la co-construction des politiques publiques notamment des projets de lois découlant de l'adoption des réformes issues de la récente révision constitutionnelle.

Ce programme vise également l'amélioration des processus électoraux, l'accroissement de la participation qualitative et quantitative des citoyens et le renforcement de la transparence électorale. L'étude sur **les principaux déterminants individuels de l'abstention**, s'inscrit dans le cadre de ce programme, pour faciliter la compréhension de ce phénomène et permettre de juguler ses conséquences sur la démocratie sénégalaise.

² M.-C. Diop (dir), Le Sénégal contemporain, Paris, Karthala, 2002.

³ J.-L. Beck, « Le clientélisme au Sénégal : un adieu sans regrets ? », M.-C. Diop (dir), Le Sénégal contemporain, Paris, Karthala, 2002.

DÉLIMITATION DU CHAMP DE L'ÉTUDE

Cette étude ambitionne de suivre à la trace les différentes évolutions du niveau de participation des électeurs lors des élections qui se sont déroulées entre 2000 et 2016. Néanmoins, il convient de signaler en passant que l'abstention électorale constitue une réalité constante dans la vie électorale au Sénégal de l'indépendance à nos jours⁴.

Par ailleurs, ces mêmes contraintes ont conduit à changer l'orientation de la recherche. Classiquement, les études en sociologie électorale se présentent essentiellement sous deux formes : les données dites « agrégées » et les données dites « individuelles ». Les premières sont comptabilisées pour des circonscriptions de tailles diverses. Elles résultent les plus souvent d'institutions officielles (Administrations, Instituts de statistiques, etc.). Ce sont, par exemple les résultats officiels des élections, les données sur les catégories professionnelles, etc. Quant aux données individuelles, elles résultent essentiellement des sondages qui révèlent les tendances de chaque individu au moment où l'enquête est effectuée. Ces types de données sont devenus aujourd'hui la principale source des données qu'utilise la sociologie électorale contemporaine.

PROBLÉMATIQUE DE L'ÉTUDE

Le Sénégal connaît une longue histoire en matière électorale. Au fil du temps, il a su proposer une architecture institutionnelle d'un niveau de performance relativement appréciable, permettant ainsi de capitaliser un certain nombre de résultats en matière électorale : organisation relativement bonne des scrutins, respects des standards et normes internationaux, banalisation de l'alternance de plus en plus, etc.

Si, l'on ne peut résumer la démocratie représentative et même délibérative à l'aune du scrutin, une participation massive des citoyens en âge de voter jouissant de la plénitude de leurs droits civiques et politiques renforce la légitimité démocratique dans les États de la troisième vague de démocratisation⁵ comme le Sénégal. Ce dernier, en dépit de la longue tradition démocratique (depuis 1848, date de l'envoi des cahiers de doléances aux états généraux de la France métropolitaine), demeure fragile au regard de la faiblesse des verrous constitutionnels et législatifs. Pourtant, le Sénégal a connu une dizaine de scrutins et trois révolutions « passives » (1981, 2000 et 2012).

« **Voter c'est un droit, c'est aussi un devoir civique** ». Cette formule, dispensée dans les cours d'éducation civique, est bien connue des élèves de l'enseignement élémentaire et secondaire sénégalais. Cela témoigne de l'importance capitale du vote pour le citoyen et surtout pour le devenir de la société. Le vote est un mécanisme de reddition des comptes d'où son importance pour la gouvernance démocratique. Il est l'expression légale et pacifique d'un citoyen et de son point de vue sur la marche de son pays. D'où la fonction de pacification et de régulation sociale de l'élection en permettant aux citoyens de désigner périodiquement et pacifiquement leurs gouvernants.

⁴ Voir le tableau présentant l'évolution de la participation politique de 1968 à 2012 in : Babaly Sall et al. La structuration de la population électorale et prédictibilité du vote au Sénégal. En ligne. www.ugb.sn/sigegis.

⁵ Samuel Huntington distingue trois grandes "vagues" de démocratisation. La première, au XIXe siècle, touche les principales démocraties fondatrices (la Grande-Bretagne, les États-Unis et la France) mais aussi le Chili, l'Argentine, l'Uruguay et la Colombie. La deuxième, dans l'immédiat après-guerre, atteint l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche et le Japon, ainsi que l'Inde et Ceylan. La "troisième vague" débute en 1974 par l'effondrement des dictatures d'Europe du Sud, au Portugal et en Grèce, puis en Espagne après le décès de Franco.

C'est d'ailleurs ce qui explique que l'Organisation des Nations-Unies accorde beaucoup de considérations au droit de vote : « *Les États doivent prendre des mesures efficaces pour faire en sorte que toutes les personnes qui remplissent les conditions pour être électeurs aient la possibilité d'exercer ce droit quand l'inscription des électeurs est nécessaire, elle devrait être facilitée et il ne devrait pas y avoir d'obstacle déraisonnable à l'inscription. (...). Des campagnes d'éducation et d'inscription des électeurs sont nécessaires pour garantir l'exercice effectif des droits prévus à l'article 25 par une communauté avertie* »⁶.

« C'est à force de s'interroger sur les motivations du vote qu'on en vient à rechercher les raisons de ceux qui ne votent point⁷ » soutenait René Rémond. Ceci étant la décision de ne pas voter n'est pas neutre, elle est toujours motivée par une raison ou une autre, qui sont soit subjectives (émanation de conception personnelle du scrutin) soit objectives (allusion à des conditions de vie et à l'offre politique des candidats).

Plus fondamentalement, il était question de déterminer, de manière précise et objective, les différents facteurs explicatifs de cette tendance à l'abstentionnisme électorale au Sénégal. La question centrale que pose l'étude est de savoir : **Quelles sont les différentes raisons qui poussent certaines catégories d'électeurs à s'abstenir de voter ?**

Par ailleurs, l'étude s'est orientée vers la compréhension de certaines questions préalables comme les spécificités de chaque localité (population, niveau de pauvreté et d'éducation, enclavement, présence des acteurs politiques, présence de l'État traduite par des services sociaux de base, etc.), la participation des jeunes ainsi que leurs orientations politiques, la place accordée aux femmes au sein des partis politiques.

De façon particulière, **cette étude s'est intéressé au rôle des médias, au comportement électorale du citoyen à différents moments du temps électorale, aux motifs jouant un rôle dans la décision de voter ou de ne pas voter, aux valeurs civiques des citoyens, aux motifs de l'abstentionnisme, à la culture politique, entre autres.**

RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'objectif général de cette étude consiste à identifier, dans les localités-cibles, les déterminants de l'abstention sur la période de 2000 à 2016 et à proposer des mesures correctives communes. Plus spécifiquement, il s'agit :

- d'étudier l'abstention par Catégorie sociale (principalement les jeunes et les femmes), par Département (niveau de population, de pauvreté, d'enclavement, de développement des activités politiques, etc.), par Types (abstention volontaire ou involontaire), etc. ;
- de proposer des mesures correctives communes et adaptées à chaque cause d'abstention détectée ;
- d'imaginer des mécanismes d'incitation des électeurs au vote ;
- de dégager un mécanisme de suivi de l'évolution du taux d'abstention pour les prochaines élections.

⁶ Nations Unies, Pacte International relatif aux droits civils et politiques, 27 août 1996, p. 4

⁷ C'est tirer de l'étude de Souleymane Barry, Contribution à l'étude sociologique du comportement électorale des jeunes au Sénégal : des motivations du choix à l'abstention, les exemples des jeunes de la Médina et de Dieuppeul, 1999, p. 57

Profil des enquêtés

52% des abstentionnistes sont des hommes contre 48% de femmes. Pourtant, on devrait avoir, suivant la réalité démographique du pays, plus de femmes car ces dernières représentent environ 52% de la population générale. Ce contraste nous renseigne que les hommes sont plus prompts à s'abstenir aux différentes élections comparativement aux femmes. Cela dit, cette configuration renseigne que le sexe influe sur le niveau de participation politique en général, et sur l'abstention en particulier.

Si on se réfère au statut matrimonial, on observe que, contrairement à certaines idées reçues sur le lien social et la participation politique, la population d'abstentionnistes est environ deux fois plus importante chez les mariés que les célibataires (62% contre 32%). Elle est très faible chez les divorcés (3,4%) et les veufs (3,2%).

Concernant l'âge, les citoyens âgés de 21 à 29 ans et 30 à 39 ans caracolent en tête des abstentionnistes avec respectivement 36,8% et 25,8%. Leur position dominante s'explique aussi bien du point de vue démographique (ils sont majoritaires au Sénégal⁸) que du point de vue de leur situation socio-économique (le chômage frappe plus ces catégories d'âges). Ce qui les pousse à ne pas croire au système politique, aux dirigeants et à leurs volontés voire pouvoirs de changer leur quotidien. Les citoyens-électeurs âgés de 40 à 49 ans, de 50 à 59 et de plus de 60 suivent avec respectivement avec 16,2%, 9,7% et 11,6%.

Les abstentionnistes proviennent, également, de tous les secteurs d'activités. La plupart d'entre eux sont des sans-emplois (41%). Cela veut dire que l'absence d'activité professionnelle explique, pour beaucoup, la posture de certains citoyens à s'abstenir aux élections. Viennent ensuite les personnes évoluant dans le secteur privé (38%), puis dans le public (16%).

Le niveau d'étude constitue aussi un élément significatif à intégrer dans l'analyse de la population des abstentionnistes. L'abstention est plus élevée chez les populations ayant un niveau d'étude faible (primaire et secondaire).

32% d'entre eux ont le niveau du secondaire contre 22,2% ayant le niveau du primaire. Ces deux composantes cumulées expliquent, à suffisance, la frange importante d'abstentionnistes chez les sans-emplois. Alors que 18,8% de la population des abstentionnistes ont le niveau universitaire contre 11,3% d'arabisants.

Les analphabètes représentent 15,4% des abstentionnistes. Cette catégorie de population se concentre plus en milieu rural. En effet, d'après les statistiques de l'ANSD le taux d'analphabétisme frappe plus les campagnes que les villes.

Enfin, le milieu géographique représente le dernier élément à prendre en considération pour dresser le profil des abstentionnistes. La quasi-totalité d'entre eux vivent en milieu urbain (82%) contre seulement 18% en milieu rural. Cette situation s'explique par le taux

d'urbanisation très forte au Sénégal et ses conséquences sur les conditions sociales et économiques des populations.

Au-delà de l'urbanisation galopante du pays, l'essaimage des jeunes désœuvrés dans les grandes villes pourrait expliquer le fort pourcentage d'abstentionnistes en milieu urbain.

Comportement des abstentionnistes à différents moments du temps électoral

L'intensité de l'abstention

Globalement, on observe que 38 % des enquêtés se sont abstenus une fois entre 2000 et nos jours. On enregistre, pour d'autres, deux abstentions (19%), trois (8%) et quatre ou plus (11%). 23% ont participé à aucune consultation électorale. En effet, suivant cette variable, on constate une forte intensité de l'abstention chez la tranche d'âge 21-29 ans. 36,3% des enquêtés n'ont aucune participation au vote et 34,3% se sont abstenus une fois. Tandis que 15,4% ont deux abstentions à leur actif. En deuxième position, on a la tranche d'âge 30-39 ans. Dans cette tranche d'âge, 37,4% des personnes enquêtées ont observé une abstention alors que 17,9% n'ont aucune participation au vote. Le degré d'abstention évolue entre deux, trois et quatre pour le reste de cette tranche d'âge.

On enregistre une forte intensité d'abstention chez les mariés puis les célibataires. 59,5% mariés interrogés n'ont aucune participation au vote alors que 42,5% se sont, une fois, abstenus. Chez les célibataires, on enregistre un désintérêt significatif pour le vote avec 30,5% n'ayant aucune participation au scrutin. Le degré d'intensité de l'abstention est moins fort chez les veufs et les divorcés avec respectivement 3,1% et 3,3% n'ayant participé à aucune élection.

Enfin, cette étude a permis d'établir une faible corrélation entre le sexe et la propension du citoyen à s'abstenir aux scrutins. Néanmoins, les femmes semblent plus abstentionnistes que les hommes. 24,2% des enquêtées n'ont aucune participation au vote contre 21,8% des hommes enquêtés. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que, les femmes qui sont pourtant plus mobilisées lors des manifestations politiques, sont souvent absorbées par d'autres occupations économiques ou sociales le jour du vote.

Le moment critique de la décision de s'abstenir

Au-delà de ces considérations spécifiques, le moment critique du choix de s'abstenir est souvent pris à différents temps du processus électoral. Des motifs dans la décision de ne pas voter et qui est un prolongement du désintérêt d'une partie des populations à la politique est inhérente au rejet des enjeux de la pré-campagne et de la campagne électorale. Ces Sénégalais portent une étiquette négative à la politique et aux personnes qui l'animent. Cette idée partagée par 10,28% des Sénégalais s'explique par le comportement « peu orthodoxe » de certains hommes politiques et par le fait que leur

⁸ Voir Rapport sur la situation économique et sociale du Sénégal en 2010, Agence Nationale de Statistique et de la Démographie (ANSD), p. 33

participation aux processus électoraux antérieurs n'a pas eu d'impact sur leurs conditions de vie.

- **La plupart des citoyens (46%) arrêtent leur décision de s'abstenir bien avant la campagne.** Face aux difficultés de la vie (chômage, pauvreté, etc.), pour ces citoyens sénégalais l'urgence est ailleurs et les enjeux de la campagne électorale ne les concernent pas. Ces abstentionnistes résolus ne se donnent pas le temps de suivre et d'évaluer les offres programmatiques des candidats.
- **21% des abstentionnistes décident de ne pas participer au vote pendant la campagne.** Pour cette catégorie d'abstentionnistes, leur choix pourrait être motivé par leur déception par rapport au déroulement de la campagne ou plus exactement son contenu. Ces citoyens ne sont pas satisfaits des offres programmatiques exprimées durant la campagne ou sont déçus de la pauvreté des débats et propositions. Autrement dit les programmes politiques ne prennent pas en compte leurs priorités et leurs besoins.
- **Seuls 16% des abstentionnistes arrêtent leur choix à la dernière minute, plus exactement le jour du vote.** Leur décision apparaît moins motivée moins calculée voire moins rationnelle que celle des deux autres précédentes catégories d'abstentionnistes. Autrement dit, leur choix de ne pas voter semble moins réfléchi moins conscient. Généralement, cette catégorie constitue des abstentionnistes involontaires, c'est-à-dire contraints par des facteurs extérieurs et inattendus à ne pas prendre part au vote.

Chez les urbains, la décision de s'abstenir est prise plus précocement (bien avant la campagne) avec 81%. Cette décision précoce de s'abstenir dénote de leur désaffection manifeste vis-à-vis de la chose politique. Alors qu'elle est prise plus tardivement chez les ruraux.

41,4% des personnes sans statut professionnel arrêtent leur décision de s'abstenir bien avant la campagne. Ces personnes ne se donnent pas la peine de suivre les propositions des candidats et partis en compétition. Ils n'attendent rien des politiques et plus exactement des pouvoirs publics. Les personnes évoluant dans le secteur privé adoptent aussi une attitude assez similaire en décidant de ne pas voter majoritairement bien avant la campagne (37,1%).

Le statut matrimonial influe également sur le moment de la prise de décision de s'abstenir. Cette décision est prise très tôt chez les mariés (53,6%) si on compare avec les célibataires (37,1%). Or, l'intégration sociale et l'acquisition de rôles sociaux devraient entraîner pour une plus grande participation politique chez l'individu.

On constate que les plus jeunes (21-29 ans) arrêtent plus précocement leur décision de s'abstenir. 40,5% d'entre eux décident de ne pas voter bien avant la campagne. Alors que 35,3% prennent cette décision le jour même du vote. Chez la tranche d'âge (30-39 ans) on observe cette même attitude.

Globalement, les jeunes décident majoritairement de s'abstenir bien avant la campagne (75,8%). Ils ne suivent pas les propositions des candidats ou plus précisément ils estiment que ces candidats n'ont aucune politique réelle en faveur des jeunes. Le désœuvrement des jeunes et l'absence de politique de promotion de l'emploi chez cette catégorie de la population expliquent, pour beaucoup, cette attitude politique des jeunes.

La variation de l'abstention selon le type de scrutin

L'abstention varie suivant le type de scrutin et les enjeux bien compris de celui-ci par le citoyen.

Type d'élection	Taux d'abstention
Présidentiel	47,5%
législatifs	63,5%
locaux	64,1%
référendaires	73,1%

✓ **Pour les Présidentiels :** On observe *une évolution en dents de scies des taux d'abstention aux différents scrutins*. En effet, si ce taux pour les présidentielles est passé en 2000 de 37,27% à 30% en 2007, on a observé une nette hausse de ce pourcentage à 48,42 % en 2012. Cette tendance est confirmée par les résultats de l'étude, 47,5% des citoyens électeurs enquêtés ont l'intention de s'abstenir lors de l'élection présidentielle de 2019. Cette situation s'explique par le fait que beaucoup de citoyens semblent déçus par les pouvoirs publics.

✓ **Pour les Législatifs :** En 2007, le faible taux de participation (38%) aux législatives a été attribué au boycott de l'opposition. Cinq ans plus tard, en 2012, on se rend compte que cette explication n'était pas la bonne. Sans boycott d'aucun parti, le taux de participation 36,76 % a été encore inférieur. Ces faits ont été confortés fortement par les résultats de l'enquête, **63,5% des citoyens électeurs interrogés disent vouloir s'abstenir pour les prochaines législatives de 2017..**

✓ **Pour les Elections municipales:** S'agissant des locales, 64,1% des citoyens électeurs enquêtés disent voir s'abstenir pour les prochaines. Les pouvoirs limités des élus locaux et la faiblesse de leurs moyens d'action expliquent le faible engouement des citoyens pour les élections locales. Il faut espérer avec le renforcement du processus de décentralisation un renversement de la situation entraînant un plus fort intérêt pour ces élections.

✓ **Pour les Référendaires :** Enfin, les scrutins référendaires intéressent faiblement les citoyens. Ils enregistrent 53,9% d'abstentions ou d'intentions d'abstention. Il faut dire que beaucoup de citoyens considèrent ce type de consultation comme inopportune, comme du gaspillage d'argent voire une perte de temps. Le dernier référendum n'a pas arrangé la perception des citoyens par rapport à cette consultation électorale. Au-delà, le sens même d'une consultation référendaire n'est pas très souvent bien cerné par les citoyens.

Facteurs déterminants dans la décision de s'abstenir

Les déterminants subjectifs de l'abstention

Les déterminants subjectifs vont de la perception personnelle de l'abstention à l'influence de la cellule familiale en passant par l'utilité du vote, l'attachement à un parti, un chef ou un candidat, etc.

- **Perception du vote**

Plus facteurs ordonnancent le choix du citoyen-électeur de ne pas prendre part aux élections. Il s'agit essentiellement de la perception de l'élection et sa portée dans un système démocratique.

✓ **Sens du vote :** S'agissant de la perception que les citoyens-électeurs ont du vote, on constate que paradoxalement 96% des abstentionnistes reconnaissent le caractère citoyen du vote contre seulement 4% qui considèrent que le vote n'est pas un devoir citoyen. Cela témoigne de l'importance capitale du vote pour le citoyen et surtout pour le devenir de la société.

✓ **Utilité du vote :** 89,3% des citoyens enquêtés reconnaissent très majoritairement l'importance du vote dans un système démocratique

(comme outil de représentation politique) mais adoptent paradoxalement une attitude abstentionniste. Si on se limite à ces constats la logique voudrait que les citoyens participent plus au vote. Cela veut dire que les abstentionnistes ne rejettent pas l'élection comme outil de désignation de leurs dirigeants. Leur décision de ne pas voter est structurée alors par d'autres logiques.

✓ **Abstention négative** : L'abstention négative est celle qui ne découle pas d'un choix motivé ou d'un calcul rationnel de l'électeur, on remarque 28,5% des enquêtés s'abstiennent par simple habitude. On peut même parler d'une routinisation de l'abstention chez certaines franges de la population. Alors que 71,5% s'abstiennent pour d'autres raisons. Mais, si on pousse plus loin la réflexion on peut même avancer que ces abstentionnistes font partie de la catégorie d'électeurs contraints par des situations extérieures et involontaires à ne pas voter. Il s'agit notamment de ceux qu'on a convenu d'appeler des « électeurs-apatrides », des « électeurs superflus ».

• Les déterminants socio-culturels de l'abstention

Des facteurs sociologiques structurent, dans une moindre mesure, l'abstention électorale. D'ailleurs, les résultats de l'enquête, la famille, les amis, un guide religieux entre autres influencent le citoyen-électeur dans sa décision de s'abstenir. 20,3% des abstentionnistes sont influencés dans ce choix par leurs amis. Alors que 18,9% arrêtent leur choix sous l'influence de la famille. On constate que l'entourage du citoyen-électeur pèse, de façon assez forte, sur ses choix politiques. Cela traduit que ces agents de la socialisation politique pèsent moins sur le choix du citoyen à ne pas voter.

Le guide religieux intervient à hauteur de 7,5% à ce niveau. Cette faible influence du religieux dans les choix politiques de l'électeur confirme les thèses de certains spécialistes de la vie politique sénégalaise sur la fin du régime politique. Reste que la majorité des abstentionnistes (57,5%) ne sont influencés par aucuns de ces acteurs. La décision de s'abstenir reste un choix personnel.

Les déterminants objectifs de l'abstention

L'abstention comme comportement politique rationnel, en dehors des considérations subjectives de l'électeur, est confirmée par l'explication objective que certains citoyens sénégalais donnent de leur décision de ne pas se rendre aux urnes. Les résultats de cette enquête confortent cette idée. Enfin, seulement 19,6% des abstentionnistes sont très intéressés à la chose politique. Alors que 43,1% expriment un désintérêt manifeste pour la politique.

Néanmoins, malgré ce désenchantement et paradoxalement 78,9% des enquêtés reconnaissent l'importance de la politique dans la vie sociale. Seulement 15% estiment qu'elle n'est pas importante du tout. Toutefois, on peut établir une corrélation entre le rapport au politique et le degré d'abstention électorale, surtout, dans un contexte où la fonction de médiation et de patronage des partis politiques est faiblement assurée. Celle-ci devait permettre non seulement d'« agréger les demandes » mais aussi d'assurer concrètement un rôle d'assistance et de services pour les citoyens.

La première analyse qu'on peut faire de des taux de fréquence des débats politiques (15,90% discutent souvent de la politique, 26,8% souvent, 35,9%, 17,4% jamais) est l'influence très faible des médias dans les processus de socialisation politique.

Les citoyens-électeurs, qui ne sont pas intéressés par la politique, participent moins aux élections. 25,5% qui se disent pas du tout intéressés au politique n'ont aucune participation aux élections. Tandis

que 30,9% se sont abstenus au moins quatre fois aux différentes consultations électorales.

La plupart des abstentionnistes se caractérisent par un degré d'engagement citoyen et politique nul. 36,5% n'ont pris part à aucune activité politique ou citoyenne. Seulement 20,1% ont pris part à des actions citoyennes contre 17,4% à des manifestations politiques.

Ce faible engagement des citoyens à la chose politique traduit un déficit de culture politique chez une frange importante d'entre eux. La culture politique peut être définie comme l'ensemble des valeurs et des normes qui orientent les attitudes et comportements politiques d'un citoyen et structurent ses rapports avec le pouvoir. Les cultures politiques diffèrent selon les sociétés. A partir d'une comparaison des attitudes politiques dans différents pays, Gabriel Almond et Sydney Verba ont élaboré une typologie des cultures politiques, en distinguant :

- Une **culture paroissiale**, c'est-à-dire une culture politique primitive, centrée sur les intérêts locaux correspondant à une structure politique traditionnelle et décentralisée. Ainsi, dans un certain nombre de pays africains, le vote prend une dimension tribale ou ethnique qui dépasse largement le positionnement politique des partis qui se présentent à l'élection. Dans ce contexte, les individus ont des représentations mentales du pouvoir qui sont restreintes à l'horizon de leur groupe d'appartenance.
- Une **culture de sujétion**, propre aux régimes autoritaires ou totalitaires ; qui entretient la passivité des gouvernés, qui raisonnent en termes de règlements à subir et de bienfaits à espérer.
- Une **culture de participation**, qui va de pair avec le système démocratique, et repose sur l'idée d'une participation possible et souhaitable des citoyens à l'exercice du pouvoir politique. Cette enquête nous permet de constater un faible niveau d'exposition des citoyens-électeurs abstentionnistes aux médias. 35,6% des enquêtés suivent occasionnellement les émissions politiques radiophoniques. 25,1% consultent rarement l'actualité politique dans les journaux.

✓ **Intérêt des citoyens aux débats politiques à la télévision (60%)** : « La télévision est le médium le plus spectaculaire et le plus dangereux », dit-on. Cette perception en dit long sur la puissance de la télévision qui peut être une arme d'une extrême importance dans la manipulation des consciences des citoyens. Les Sénégalais ont la possibilité de suivre quotidiennement des informations politiques différentes et multiples à travers leurs différentes chaînes de télévision en français et en wolof.

✓ **Intérêt des citoyens aux débats à la radio (40%)** : Les radios ont joué un rôle majeur dans la transparence et la régularité de ces élections. Ce rôle décisif des radios dans le bon déroulement des scrutins a amené certains à soutenir que les journalistes sont les acteurs principaux de l'alternance démocratique de 2000. Les journalistes à travers leurs émissions dans la période pré-électorale⁹ participent à l'éducation civique des populations.

⁹ La période pré-électorale comprend de l'élaboration du cadre juridique, l'inscription et enrôlement des électeurs, l'inscription des partis politiques et des candidats, le financement des partis politiques, la campagne d'éducation civique et électorale.

Les citoyens-électeurs n'ayant aucune participation au vote sont généralement ceux qui s'engagent moins pour des activités politiques ou citoyennes. Ils ne sont pas très intéressés à la défense du bien commun ou de l'intérêt général. Cela ne saurait surprendre quand on voit seul 19,6% des enquêtés se disent intéresser par la politique. De plus, les abstentionnistes sont très peu exposés au débat politique. 35,9% d'entre eux suivent peu fréquemment les débats politiques dans les médias.

Les personnes politiquement actives ont tendance à s'abstenir moins aux élections. Seuls 17,1% des enquêtés ayant milité au sein d'un parti politique se sont au moins une fois abstenus. La propension à s'abstenir est également moins intense chez les personnes militantes au sein des associations, syndicats ou autres mouvements sociaux. 18,6% seulement ont vu s'abstenir lors d'un scrutin au moins.

Motifs de l'abstention électorale

Les motifs, qui conduisent les citoyens-électeurs à s'abstenir, sont multiples et variés. Malgré cette diversité, on peut les regrouper en deux grandes catégories : les motifs d'une abstention rationnelle et volontaire ; les motifs d'une abstention involontaire.

Les motifs d'une abstention volontaire et rationnelle

Les raisons qui poussent les citoyens-électeurs à s'abstenir sont diverses. Majoritairement, les enquêtés avancent comme raison la césure entre les hommes politiques et les citoyens. Viennent ensuite l'efficacité de l'action gouvernementale, la corruption, la violence politique, le déficit de transparence et de crédibilité du système électoral, entre autres.

- **Le divorce entre de la classe politique et les citoyens** : 46,7% des enquêtés estiment que les hommes politiques ne sont pas à l'écoute des préoccupations des citoyens. Cette césure entre l'homme politique et son peuple pousse une masse critique de citoyens à s'abstenir aux élections. Une part importante des citoyens estiment que les hommes politiques les considèrent comme de simples marionnettes.
- **L'inefficacité de l'action gouvernementale** : 42,1% des personnes enquêtées sont convaincues que l'action gouvernementale ne répond pas à leurs attentes et besoins. En d'autres termes, une masse critique de citoyens ne sont pas satisfaits des politiques gouvernementales.
- **Les pratiques de corruption** : 31,7% des enquêtés avancent comme raison principale de leur abstention les pratiques de corruption. Le Sénégal à l'image de la plupart des Etats de la troisième vague de démocraties n'échappe pas cette pathologie.
- **La violence politique** : 24,5% des enquêtés avancent comme raison de leur abstention la violence politique. La politique au Sénégal rime très souvent avec violence physique, verbale voire symbolique.
- **L'absence d'alternative démocratique** : 22,4% des personnes enquêtées estiment que les partis politiques se ressemblent. Cette vision des citoyens à l'égard des élites traduit une absence d'alternative politique.
- **Le déficit de transparence du système** : 18,7% des enquêtés avancent comme principale raison de leur abstention la non fiabilité du système électoral. Les doutes sur le fichier électoral entretenu par les partis politiques, l'absence de consensus sur les règles du jeu entre autres pèsent sur la participation des citoyens aux élections..

- **La répétition des consultations électorales** : Seulement 11,4% trouvent qu'il y a trop de consultations électorales. S'il est vrai que l'élection demeure l'instrument de sélection des dirigeants trop d'élections tue l'élection.

Les motifs involontaires de l'abstention

L'abstention électorale chez certains citoyens est involontaire. La majorité des citoyens électeurs enquêtés évoque souvent comme principales causes : la perte de carte d'électeur ou de carte nationale d'identité, les changements d'adresse des citoyens ou enfin les difficultés de déplacement ou d'accès au centre de vote.

- **Perte de carte d'électeur ou de carte nationale d'identité** : 15,6% des enquêtés se sont abstenus aux élections pour cause de perte de carte d'électeur ou de carte nationale d'identité, de changement d'adresse..
- **les changements d'adresse des citoyens** : Certains citoyens sont également dans l'impossibilité de voter pour cause de changement d'adresse. Cette catégorie d'électeurs que nous avons qualifiés d'« électeurs-apatrides » est souvent constituée de personnes à fortes mobilités.
- Enfin, **la distance** constitue aussi un facteur de découragement au vote. 16,6% des enquêtés l'évoquent comme motif d'abstention. Ce motif doit surtout être mis en lien avec la mobilité de certains électeurs.
- **Les lourdeurs des procédures électorales** constituent un facteur déterminant de l'abstentionnisme. En effet, la présence physique étant requise à plusieurs étapes du processus électoral : l'enrôlement, la vérification des listes après publication, le retrait de la carte d'électeur et le vote. Le citoyen est donc obligé de faire maints déplacements avant d'exprimer sa volonté à l'occasion des consultations.
- **Les détenus** ne sont pas placés dans des conditions qui leur permettent d'exercer leur droit de vote à cause de l'inexistence d'un dispositif organisationnel bien que la législation sénégalaise ne prévoit pas la restriction du droit de vote pour tout prévenu pendant sa détention.
- **Les personnes vivant avec un lourd handicap, les malades hospitalisés** ainsi que certaines **personnes âgées** ne sont pas dans les conditions leur permettant d'accomplir par eux-mêmes leur droit de vote.
- **Les risques d'insécurité** notées au sud du pays ont des répercussions sur la participation des électeurs aux scrutins. En effet, certaines populations de la région de Ziguinchor ont migré pour fuir les affrontements entre l'armée et les combattants du MFDC.
- **Les découpages administratifs**, initiés entre 2008 et 2011 à l'approche des élections, ont créé de nouvelles circonscriptions¹⁰ (régions, départements, arrondissements communes et communautés rurales). Cependant, la plupart des découpages vont induire la réédition de l'ensemble des cartes d'électeur des localités touchées et accroître de ce fait le nombre de cartes non distribuées.
- **La migration**. Le phénomène migratoire impacte illico sur le fichier électoral. En effet une grande part des mouvements de populations enregistrés à l'intérieur du pays comme à l'étranger concerne des

¹⁰ Le décret n°2008-748 du 10 juillet 2008 crée 37 nouvelles communes

électeurs. La MAFE a estimé que le taux migratoire annuel des personnes ayant migré sans informer une Commission administrative, est de l'ordre de 1,8%.

- **Les cartes d'électeur non distribuées.** Depuis la refonte totale du fichier électoral menée dans la période 2005-2006, le nombre de cartes d'électeur non retirées demeure considérable. Estimé à 469.122 cartes non distribuées selon l'annonce du Ministre chargé des Elections le 23 février 2012 à la veille du 1er tour de l'élection présidentielle, ce nombre est passé à 307883 à la veille du scrutin du 2e tour (5,80% du fichier électoral).

CONCLUSION

Cette étude avait deux principaux objectifs à savoir : identifier au Sénégal, les déterminants de l'abstention sur la période de 2000 à 2016 et proposer des mesures correctives communes. Le terrain a permis de déceler les différentes raisons qui poussent certaines catégories d'électeurs à s'abstenir de voter et qui sont d'ordre sociologique, historique ; politique ; économique. L'étude s'est principalement basée sur une méthodologie quantitative avec un questionnaire soumis aux citoyens-électeurs s'étant au moins abstenus de voter une fois. Dans un cadre général ; il en ressort que 52% des abstentionnistes au Sénégal, sont des hommes. L'abstention varie aussi suivant le type de scrutin et les enjeux bien compris de celui-ci par le citoyen.

Pour ce qui des déterminants sociopolitiques, il y a le sentiment d'appartenance à un groupe social soudé par un ensemble d'intérêts communs est le plus souvent redevable du travail d'éducation et d'encadrement de représentants syndicaux et associatifs qui poussent les citoyens à voter. Or, si les associations fonctionnent bien, les partis politiques se sont démultipliés et perdent de leur force

idéologique. Les personnes s'engagent maintenant à la carte, comme pour un produit de consommation ; les militants fidèles dans le temps ne constituent plus qu'un petit noyau autour desquels gravitent des adhérents, des sympathisants, voire des clients pour certains partis en proie au clientélisme.

Nous avons pu voir aussi, qu'il existe quelques grands types d'abstention qui transcendent les différences nationales et les conjonctures électorales, l'abstentionnisme est lié au développement d'une culture de l'individualisation. Divers types d'explications peuvent être brandies : les explications de type social (déficit d'intégration sociale, faiblesse du tissu social ou encore de la cohésion nationale), les explications d'ordre politique (abstention protestataire, rejet à l'égard du gouvernement, ou à l'égard de l'offre politique ou encore remise en cause de la nature du système politique), d'ordre économique (sentiment que le vote n'aurait pas d'effet sur la situation sociale ou encore que l'offre politique ne répond pas aux besoins des populations).

Au-delà de ces considérations, l'étude a révélé que ce phénomène diffère selon les types de scrutin mais aussi d'autres déterminants comme (le sexe, le milieu géographique, le niveau d'étude ou encore la situation socio-professionnelle ou matrimoniale). Cette étude a permis de constater une hiérarchisation des votations matérialisées par des niveaux différents d'abstention. On distingue des élections de premier ordre dont le but est la dévolution du pouvoir central (scrutin présidentiel), des élections de second ordre ou élections intermédiaires, qui se déroulent entre les élections fondamentales et dont l'objectif est le choix des représentants et des Gouvernants au niveau local ou régional (législatives et les locales).

A la suite de l'analyse de l'abstentionnisme au Sénégal, dans une perspective de renversement du phénomène et pour renforcer la démocratie représentative, nous proposons le plan d'action suivant :

RECOMMANDATIONS

Recommandations	Actions à entreprendre
Aux Pouvoirs Publics :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prendre les dispositions appropriées en vue d'assurer la participation des détenus aux scrutins (le vote par procuration ou la permission de sortir) ; 2. Instaurer l'usage du bulletin unique à l'élection présidentielle et aux législatives ; 3. Instaurer le vote par procuration afin de faciliter la participation des malades, des personnes vivant un lourd handicap et de certaines personnes en déplacement ; 4. Revoir le système et l'organisation des commissions administratives en vue de se rapprocher des électeurs (impliquer les chefs de quartier et les chefs de village, les ASC, OCB etc.) ; 5. Envisager l'inscription en ligne des Sénégalais de l'extérieur ; 6. Eviter les découpages administratifs en année électorale ; 7. Mettre en place un dispositif plus efficace en vue de radier les listes électorales les personnes décédées et les citoyens devenus inéligibles ; 8. Instaurer la radiation systématique des électeurs qui s'abstiennent à deux élections successives ; 9. Faciliter l'accès à l'état civil (multiplier les audiences foraines) et exonérer les déclarations de naissance et de décès ; 10. Accélérer la mise en place d'un système d'interface avec la DAF et la transmission automatique des actes impactant les informations de l'électeur ; 11. Sensibiliser les électeurs sur la gestion du contentieux après publication des listes électorales (les modalités de traitement des recours en cas d'omission) ; 12. Déplacer le jour du vote au samedi plutôt que le dimanche habituel 13. Faciliter l'accessibilité des citoyens aux Commissions administratives ; 14. Rationaliser le calendrier électoral en regroupant le maximum d'élections à la même période et en déterminant très tôt les périodes d'élections 15. Entamer plus tôt les campagnes de sensibilisation à la citoyenneté politique bien avant les scrutins.
Aux partis	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rationnaliser les partis et renforcer le dialogue politique partisan

politiques	<ol style="list-style-type: none"> 2. Créer une autorité indépendante de régulation des partis politiques ; 3. Adopter un code de conduite ou une charte des partis politiques ; 4. Mettre en place un cadre permanent de concertation et de suivi du processus électoral ; 5. Participer activement aux activités de sensibilisation et mobilisation des citoyens-électeurs ; Redynamiser la fonction de formation et de socialisation des militants et sympathisants ;
Aux médias	<ol style="list-style-type: none"> 1. Redécouvrir leur mission d'information et éducation de l'opinion publique ; Assurer l'équité et l'équilibre dans le traitement des activités des différentes formations politiques ; 2. Renforcer les compétences en matière de gestion et de prévention des conflits électoraux dans le traitement et la diffusion de l'information ; 3. Assurer l'équité entre les différents candidats dans la période électorale ; 4. Favoriser des débats médiatisés entre les candidats et des experts de la société civile sur leur projet de société et les politiques publiques ; 5. Réaliser et diffuser des programmes sur la citoyenneté, la démocratie et la participation politique
Aux organisations de la société civile :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer les capacités des OSC dans la sensibilisation accrue et l'éducation des électeurs ; 2. Encourager la société civile à s'impliquer dans la facilitation du dialogue politique et la prévention des conflits. 3. Mettre en œuvre des programmes permanents de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté et à la participation politiques ; 4. Cibler le milieu scolaire pour en faire des espaces de socialisation 5. Créer un observatoire sur la citoyenneté et la participation politiques